

Distr. générale 16 janvier 2024 Français Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts du Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Comité de sécurité de l'ADN)

Quarante-deuxième session

Genève, 21-25 août 2023

Rapport de la Réunion commune d'experts du Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN) sur sa quarante-deuxième session\*

## **Rectificatif**

1. Page 7, paragraphe 14, troisième phrase

Modification sans objet en français.

2. Page 7, paragraphe 17

Au lieu de « 1.1.1.3 », lire « 1.1.3.3 ».

3. Page 11, paragraphe 39

Au lieu de « 9.1.x.51 c) », lire « 9.3.x.51 c) ».

4. Page 16, intitulé de la section D

Au lieu de « Rapport de la première réunion du groupe de travail informel... »,

lire « Rapport de la deuxième réunion du groupe de travail informel ».

<sup>\*</sup> Diffusé en allemand par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/86/Corr.1.



## 5. Annexe II, page 21

Au lieu de

 $\ll 3.2.3.3$  colonne (14) et 3.2.3.4 F, colonne (14) Au lieu de  $\ll$  chambre de pompes »,  $\it lire \ll$  chambre des pompes ».

(Document de référence : ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2023/23) »,

lire

 $\ll 3.2.3.3$  colonne (14) et 3.2.4.3 F, colonne (14) Au lieu de  $\ll$  chambre de pompes »,  $\it lire \ll$  chambre des pompes ».

(Document de référence : ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2023/23) ».

**2** GE.24-00680